

Quels sont les types d'archives consultables à l'EFA ?

Code du patrimoine, art. L.211-1 : « les archives sont l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité »

Les fonds de l'EFA sont organisés selon quatre grandes collections :

- **archives textuelles**
 - *les archives dites « manuscrites »* : elles regroupent essentiellement des archives écrites, mais aussi des tirages photographiques, des minutes de terrain, des croquis, etc. Elles représentent près de 270 m. l.
 - *les archives numériques* natives contenant du texte, telles que rapports, tableurs, bases de données, etc.
- **archives photographiques** : la photothèque conserve aujourd'hui près de 800 000 clichés anciens et contemporains, parmi lesquels des négatifs noir et blanc et couleur, des plaques de verre (14 000), des diapositives et plus de 245 000 fichiers numériques.
- **archives graphiques** : la planothèque possède plus de 66 000 plans et dessins concernant l'architecture, la topographie, la cartographie et les objets, dont 33 000 fichiers numériques.
- **estampages** : la collection compte actuellement environ 8 000 pièces.

Ces archives sont pour l'essentiel des archives publiques. Seuls certains fonds et papiers d'archéologues, entrés généralement par dons, sont de nature privée.

Révision #1

Créé 22 novembre 2023 13:06:40 par Marie Stahl

Mis à jour 28 novembre 2023 13:00:15 par Marie Stahl